

PROCÉDURE DE DEMANDE D'EXAMENS ADAPTÉS

VOICI LA PROCÉDURE:

- Étape 1 :** L'étudiant doit d'abord aviser son enseignant qu'il désire avoir des accommodements pour réaliser un examen. Si l'enseignant ne peut pas assumer sa requête, l'étudiant devra faire une demande au SARA;
- Étape 2 :** L'étudiant doit ensuite, **obligatoirement**, remplir le formulaire de demande de réservation en ligne pour réserver sa place au SARA. (*PORTAIL MON CCHIC → SERVICES AUX ÉTUDIANTS → DEMANDE DE RÉSERVATION POUR UN EXAMEN*);
- Étape 3 :** L'étudiant doit remettre à son professeur le formulaire « **Demande pour examen adapté** » après avoir rempli la section de l'étudiant; (*PORTAIL MON CCHIC → SERVICES AUX ÉTUDIANTS → FORMULAIRE DEMANDE POUR UN EXAMEN ADAPTÉ*). L'enseignant conserve ce formulaire, remplit sa partie et doit le transmettre avec l'examen au SARA.

CONSIGNES IMPORTANTES À RETENIR:

- La demande de réservation doit **absolument** être effectuée **au moins 48 heures (jours ouvrables) avant la date prévue de l'examen**, car sinon il vous sera impossible de sélectionner la date ou l'heure dans le calendrier du formulaire. Vous devrez donc réaliser l'examen classe;
- L'étudiant doit s'assurer que le moment retenu n'entre pas en conflit avec un cours;
- L'étudiant se présente au SARA, 5 minutes avant l'heure convenue de son examen, avec tout le matériel nécessaire;
- L'étudiant doit suivre cette procédure pour chaque examen;
- Les heures de surveillance des examens sont de **8 h à 17 h 15**.